



Commune de  
GOUVY

## Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 19/04/2016

### PRESENTS :

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Gandjean-	Marc	
1er sup.	Huet-	Auguste	
membre	Amory-	Bruno	Excusé
1er sup.	Léonard	Willy	
membre	Massard	Jean-Marie	
1er sup.	Tourteau	Isabelle	Excusée
membre	Creppe-	François	Excusé
1er sup.	Caprasse-	Brigitte	
membre	Schröder	Diane	
1er sup.	Neysen-	Antoine	
2è sup.	Jacoby-	Sebastien	
membre	George-	Amélie	Excusée
1er sup.	Bissen-	Bernard	
2è sup.	Melchior	Jean-Louis	
membre	Portzenheim	Didier	
1er sup.	Dechène	Marc	
2è sup.	Monvoisin	Pierre	

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Andrieu-	Guy	Démission
membre	Wangen	Jean-Michel	
2è sup.	Moutschen	Benoit	
membre	Everbecq-	Thérèse	Excusée
1er sup.	Meunier	Michel	
membre	Hennuy-	Marc	
1er sup.	Haan-	Michel	
membre	Neve	Michel	
1er sup.	Louis	Cédric	
membre	Gobeaux-	Frédéric	Démission
membre	Tourteau	Claude	
président	Syne	José	
éch.urb.	Lejeune	Jules	Excusé
employée	Ralet	Noémie	

Invités : /

La CCATM,

Le président ouvre la séance à 20h00.

**(1) Procès-verbal de la séance du 15 mars 2016**  
**APPROBATION**

**DECIDE**

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 est **APPROUVE** moyennant les modifications

suivantes:

- Classer les points selon l'ordre abordé en séance, à savoir:

1. PV de la séance du 23 février 2016. APPROBATION

2. Hall sportif de Gouvy. AVIS DE LA CCATM

3. Création de trottoirs à Montleban. ETAT DES LIEUX DU DOSSIER

4. Ligne de conduite pour les gîtes de grande capacité. AVIS DE LA CCATM

5. Divers

- Indiquer que Messieurs les échevins Schmitz et Bock ont quitté la séance après le point 3.

- Point 3: "...d'une réflexion globale sur la mobilité dans Montleban..." à remplacer par: "...d'une réflexion globale sur la mobilité dans la commune de Gouvy..."

**(2) Demande de permis unique des 3 Fourquets à COURTIL, 3ème division, section E, n°710p, 715e, 715d, 1030b, 708l, 1034b, 708k, 710r, 713m, 713n, 1029k.**

**Objet de la demande: extension des volumes brassés et installation d'une nouvelle citerne de gaz, d'une station d'épuration, d'une pompe à chaleur et d'un transformateur statique.**

**AVIS DE LA CCATM**

Vu la demande de permis unique des 3 Fourquets à COURTIL, 3ème division, section E, n°710p, 715e, 715d, 1030b, 708l, 1034b, 708k, 710r, 713m, 713n, 1029k;

Considérant que la demande porte sur:

- l'extension des volumes brassés,

- l'installation d'une nouvelle citerne de gaz,

- l'installation d'une station d'épuration,

- l'installation d'une pompe à chaleur et d'un transformateur statique;

Considérant que la demande vise à assurer le bon fonctionnement de la brasserie;

Considérant que les installations sont situées au coeur du village de Courtil et qu'il y a lieu d'apporter une attention particulière à leur intégration;

## **DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** sur la demande de permis unique des 3 Fourquets à COURTIL, 3ème division, section E, n°710p, 715e, 715d, 1030b, 708l, 1034b, 708k, 710r, 713m, 713n, 1029k, pour autant que:

- des plantations soient réalisées pour atténuer l'impact du bâtiment existant, du silo à drèche et du bâtiment de la station d'épuration.

**(3) Demande de permis unique d'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS au Pôle Ardenne Bois de COURTIL-HALCONREUX, 3ème division, section E, n°2336F, E, G.**

**Objet de la demande: installation d'une unité de rabotage, d'une cuve d'imprégnation complémentaire et d'unités d'épuration individuelle des eaux usées domestiques, coincinération de déchets de bois non dangereux dans une chaudière "biomasse" existante, forage et exploitation d'une prise d'eau non potabilisable, exploitation d'un système de sprinklage, construction d'un hall de stockage de bois sciés et séchés, révision des conditions particulières de rejet des eaux usées industrielles**

**AVIS DE LA CCATM**

Vu la demande de permis unique d'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS au Pôle Ardenne Bois de COURTIL-HALCONREUX, 3ème division, section E, n°2336F, E, G;

Considérant que la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS n'est pas concernée par la directive IED (directive

qui impose des contrôles réguliers des émissions);

Considérant les informations transmises par Monsieur Ghislain COLLIGNON l'AIVE à la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme au sujet des forages et de leur influence sur le réseau d'eau de la commune:

Le caractère schisteux du sous-sol et l'absence de nappe phréatique ne permettent pas de cartographier les eaux souterraines sur le territoire de la Commune de GOUVY et de cette zone de l'Ardenne. Les différents captages n'ont pas d'influence les uns sur les autres. Le forage d'un nouveau puits ne compromet pas la bonne exploitation des puits existants à proximité.

## **DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** sur la demande de permis unique d'extension de la S.A.HOLZINDUSTRIE PAULS au Pôle Ardenne Bois de COURTIL-HALCONREUX, 3ème division, section E, n°2336F, E, G, pour autant que:

- les fumées soient contrôlées via un filtre installé sur les cheminées.

**(4) Demande de permis d'urbanisme de l'Association Evangile Enfance Belgique et Luxembourg (AEE) pour la construction d'un dortoir et salles de réunions situé à Beho 108B, 6672 GOUVY, sur la parcelle cadastrée 2ème division, section B, n° 318G.**

### **AVIS DE LA CCATM**

Vu la demande de permis d'urbanisme de l'Association Évangile Enfance Belgique et Luxembourg (AEE) pour la construction d'un dortoir et salles de réunions situé à Beho 108B, 6672 GOUVY, sur la parcelle cadastrée 2ème division, section B, n° 318G;

## **DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** (à 5 votes pour) à la demande de permis d'urbanisme de l'Association Évangile Enfance Belgique et Luxembourg (AEE) pour la construction d'un dortoir et salles de réunions situé à Beho 108B, 6672 GOUVY, sur la parcelle cadastrée 2ème division, section B, n° 318G.

**(5) Divers / Questions d'actualité.**

## **DECIDE**

- Où en est le dossier du chemin à Beho-Gouvy?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme. Le dossier est en cours de traitement au sein de l'administration.

- Où en est le schéma de structure?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme. Le Bureau Agora termine les corrections à apporter au document.

Les prochaines étapes du schéma de structure:

- Transmission du document corrigé au comité d'accompagnement (début mai 2016)
- Réunion avec le comité d'accompagnement et Agora (le 20 mai 2016)
- Mise à disposition du dossier aux membres du Conseil Communal (date à définir)
- Adoption provisoire du SSC par le Conseil Communal (date à définir)
- Enquête publique (durée: 30 jours) et avis du Fonctionnaire délégué (date à définir)
- avis CCATM (officiel) et CWEDD (date à définir)

- Modifications et mise au point du dossier final (date à définir)
- Adoption définitive du SSC par le Conseil Communal (date à définir).
  - Où en est le PCDR?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme. Le marché d'auteur de projet va être attribué prochainement.

- Où en est le dossier de revitalisation urbaine?

Réponse apportée par la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme. Le dossier a été transmis chez le Ministre Furlan et est en attente de décision.

- Où en est le plan de mobilité?

La réponse sera apportée lors d'une prochaine réunion de la CCATM par la conseillère en aménagement du territoire et urbanisme.

**Le président clôture la séance à 21h15.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne